

# **Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs**

Mémoire de Philippe Tremblay

# Présentations



# La question

- Où sera construite la 3<sup>ième</sup> école?

# Le besoin

*“**Donc disons qu’on peut se rendre** – quand madame posait la question – avec la 3-18, on peut se rendre à peu près jusqu’à – sous toutes réserves, c’est des prévisions – mais **jusqu’à l’année scolaire 2020-2021.**”*

*M. Yves Sylvain*

- Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés

# La solution

*“...Il (le maire) a réaffirmé qu’une petite portion du parc de la Fontaine (moins de 10%) **est le seul site convenable pour construire la nouvelle école primaire.** Il a aussi soutenu que des études sérieuses démontraient qu’aucun des autres sites suggérés, à L’Île-des-Sœurs, ne répond aux critères d’aménagement de l’école, soit parce qu’ils sont **trop petits**, soit parce qu’ils sont **contaminés** ou soit parce qu’ils appartiennent à **des propriétaires du secteur privé**”*

- Conseil d’arrondissement du mardi 6 septembre 2011, discours de l’ex-maire M. Claude Trudel, tiré du Magazine de L’Île-des-Sœurs, le 14 septembre 2011.

# La réponse

- Où sera construite la 3<sup>ième</sup> école?

Dans le parc de  
la Fontaine

# L'enjeu

- Si vous approuvez le projet de l'école dans le triangle

Les espaces verts du parc de la Fontaine vont être progressivement grugés au profit de l'agrandissement de cette école

# L'école de marcheurs

*“...mais cette école-là va être à peu près à 100 % une école de marcheurs ou de vélos. C'est la réalité...”*

*M. Yves Sylvain*

- Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés



# L'école de marcheurs

- Les calculs de déplacement par auto
  - CIMA+<sup>1</sup> dit que **22%** des écoliers vont arriver en auto
  - L'APRIDS<sup>2</sup> calcule que **plus de 40%** des écoliers vont utiliser l'auto

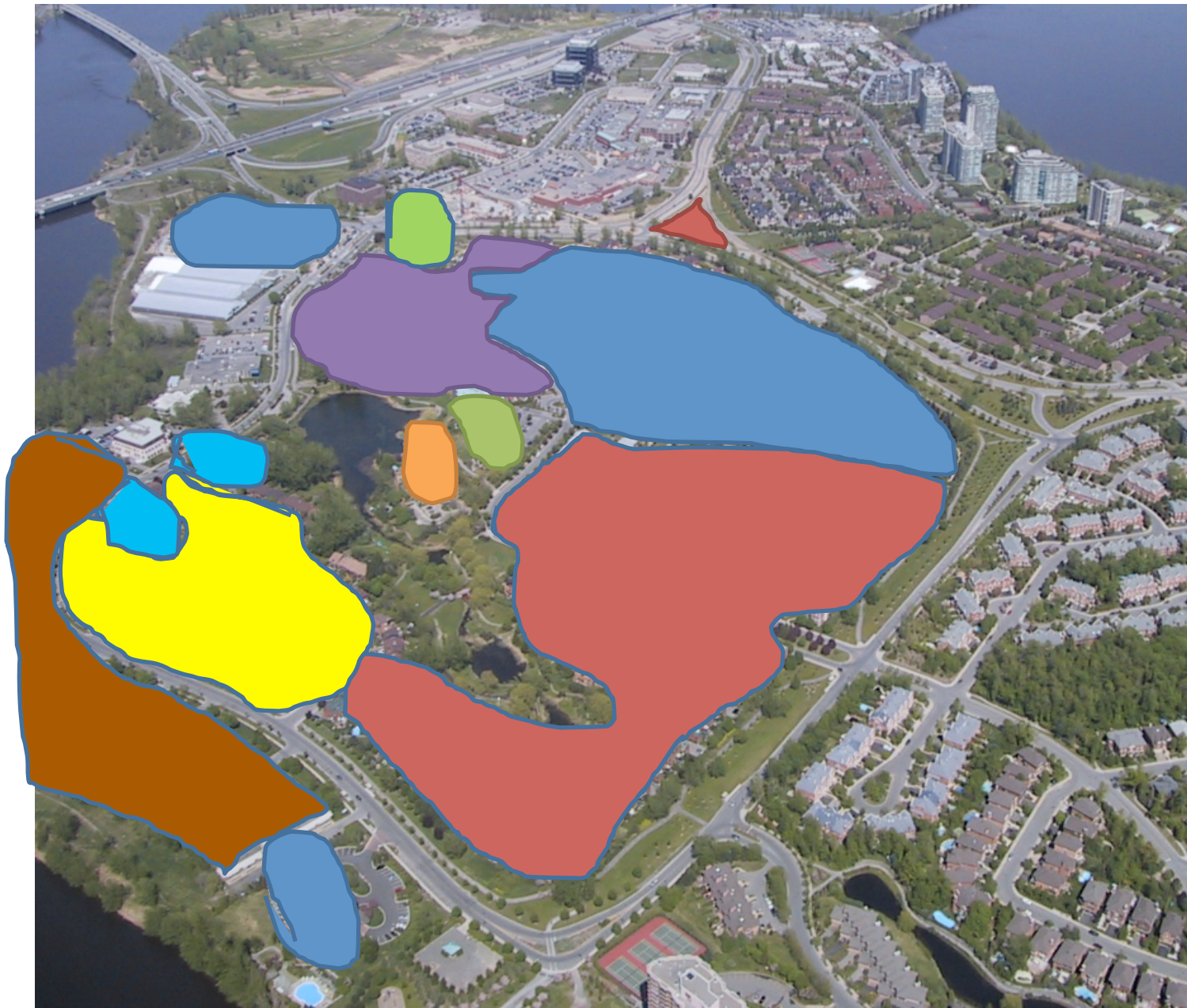
1. Accessibilité à la nouvelle école primaire sur L'Île-des-Sœurs – Complément d'analyse, CIMA+, le 11 juin 2013, document sur le site de l'OCPM
2. Mémoire du comité voirie, sécurité et propreté de l'APRIDS

# L'école de marcheurs

- Il faut donc comprendre que pour la Commission scolaire, '100% marcheur' veut dire une économie reliée à l'absence de service de transport par autobus.
- Il y a d'autres économies à l'horizon...







# Le parc-école

*“...et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer **un projet de parc-école** à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments. »*

*M. Yves Sylvain*

- Transcription de la séance de la soirée du 18 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés

# Le parc-école

- Déjà la Commission scolaire et les supporteurs du projet planifient le développement du parc de la Fontaine
- Pourtant, aucun document officiel et soumis à L'OCPM dans le cadre du présent projet n'offre les détails de ce développement.
- L'enjeu est plus grand que le triangle.

# Le parc-école

- Au début, il sera question des aires de jeux
- On a déjà parlé hier soir d'augmenter la capacité de stationnement
- Ensuite, on parlera d'une nouvelle cour, pavée et clôturée, pour pallier au manque d'espace dans la cour dans le triangle
- Et finalement, en 2020..

# Surprise!

- Il manque de place, l'école est pleine!
- Les parents se mobilisent
- L'arrondissement réagit, et
  - Propose un agrandissement dans le parc de la Fontaine, puisque:
    - C'est plus facile d'agrandir que de lancer un nouveau chantier, l'école du parc Elgar en témoigne
    - **Nul autre endroit à L'Île-des-Sœurs n'est apte à recevoir une école<sup>1</sup>.**

1. Sites potentiels pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Soeurs, document sur le site de l'OCPM.



# L'arrondissement et les opposants

*“Moi je dis : honte aux gens qui s’opposent au projet de construction de la 2<sup>ième</sup> école à L’Île-des-Sœurs. Parce que selon moi ce n’est rien de plus que le syndrome **NIMBY**, le syndrome pas dans ma cour<sup>1</sup> »*

*M. Alain Tassé*

1. Extrait du conseil de ville municipal, le 28 mai 2013, <http://webtv.coop/video/--Assembl%25C3%25A9e-du-conseil-municipal-de-Montr%25C3%25A9al%252C-28-mai-2013-Avis-de-motion/117dbd42c2bb31332d7fbfe5e8e9c483>

# L'article 89 'protège' le parc de la Fontaine

## M. MARIO LANGLOIS :

*“**La mairesse Ginette Marotte m'a promis** à de nombreuses reprises depuis le 21 février 2013, tant en privé qu'en public, **que le projet serait assorti d'une servitude de non-agrandissement** et de non-empiètement avec une clause de responsabilité solidaire entre l'arrondissement de Verdun et la commission scolaire »*

## M. BENOÎT MALLETTE :

*« En fait, cette **promesse-là s'est concrétisée pas via une servitude mais via l'article 89, donc le règlement qui fait l'objet de la consultation ce soir, où est-ce qu'est limité le gabarit de l'école, donc la capacité.**”*

- Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés

# Sommaire

- L'école proposée **ne suffira pas** aux besoins futurs de L'Île-des-Sœurs
- L'arrondissement maintient **qu'aucun autre site** que le parc de la Fontaine n'est apte à recevoir une école
- La Commission scolaire et l'arrondissement **prévoient déjà le développement du parc**
- Malgré les promesses, **aucune garantie de non-agrandissement** ne sera fournie
- Le développement du parc de la Fontaine offre des **avantages d'ordre financier** à l'arrondissement Verdun et à la Commission scolaire

# Conclusion

- La 3<sup>ième</sup> école primaire à L'Île-des-Sœurs sera dans le parc de la Fontaine

Si vous approuvez le projet de l'école dans le triangle:

- *Vous ouvrez la porte au **développement du parc au complet***
- *Vous dites à Verdun que **c'est acceptable de ne pas planifier***

# La rue Levert



- Coût d'acquisition de l'ordre de 6,5 M\$ représentant la valeur du terrain sur le marché libre et non la valeur au rôle foncier. Ajouter à cela le profit anticipé par le promoteur.

- Inquiétude quant à la sécurité des élèves de la part de la CSMB.

- Problème de circulation à anticiper

- Superficie supérieure au triangle
  - 81,000 pi<sup>2</sup> vs 53,000 pi<sup>2</sup>
- Zonage institutionnel

- Sites potentiels pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Soeurs, document sur le site de l'OCPM.